

01 - Le voyage vers l'inconnu

1938 : nous sommes à la veille d'un nouveau conflit mondial. Une grande majorité de Français, parmi de nombreux Européens, accueille avec soulagement les Accords de Munich de septembre 1938 qui permettaient d'éloigner la menace de guerre. Quelques semaines auparavant, la crainte d'un nouveau conflit entre la France et l'Allemagne avait poussé de nombreux Alsaciens à quitter leurs foyers pour s'éloigner de la frontière rhénane devenue dangereuse.

L'évacuation de cette population était déjà programmée. En effet, un premier plan, élaboré en 1935, avait prévu d'héberger les évacués dans les deux départements de Savoie. Par la suite, une instruction générale secrète du 1^{er} juillet 1938 révélait un plan théorique d'évacuation des départements alsaciens et lorrains. Le Haut-Rhin recevait comme départements d'accueil le Lot-et-Garonne, le Gers et les Landes. Le haut commandement militaire souhaitait, par-là, éloigner au plus vite la population civile vivant dans la zone avant du front, en bordure immédiate de la ligne Maginot et du Rhin, pour des

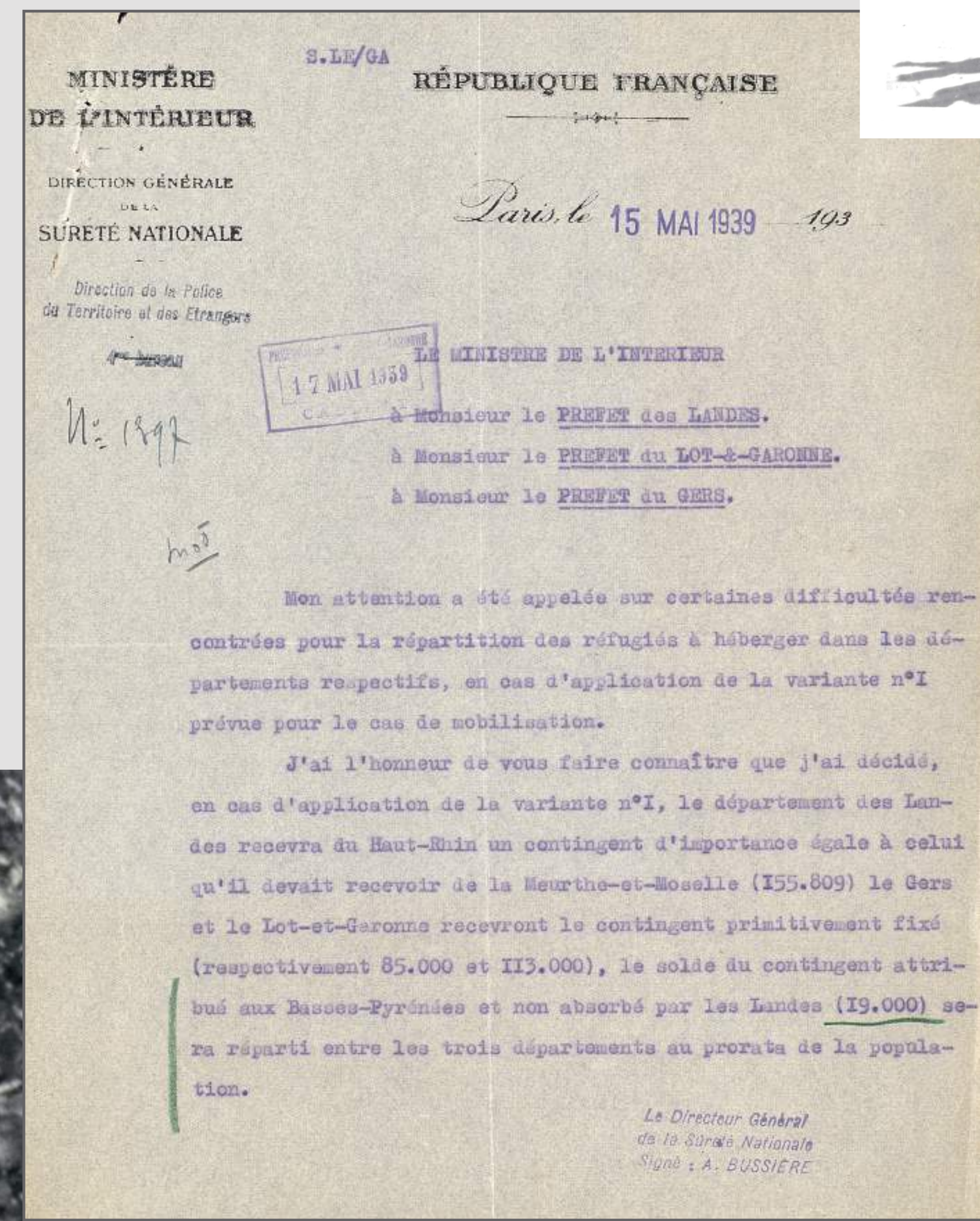
raisons de sécurité et faciliter la concentration et les manœuvres des troupes.

La mobilisation générale fut décrétée le 1^{er} septembre 1939. L'ordre d'évacuation fut donné le même jour.

Selon les instructions données par les préfets des trois départements alsaciens et mosellans, les maires avaient la charge d'organiser dans les meilleures conditions possibles cette évacuation. Ils ignoraient, cependant, les ressources exactes dont ils disposeraient et les noms de leurs villages d'accueil dans le Sud-Ouest. Quelque 600 000 Alsaciens devaient, en quelques heures, se préparer à abandonner leurs foyers et leurs biens et à partir pour une destination inconnue. Environ 450 000 furent évacués vers le Sud-Ouest, notamment en Dordogne, Haute-Vienne et Lot-et-Garonne.

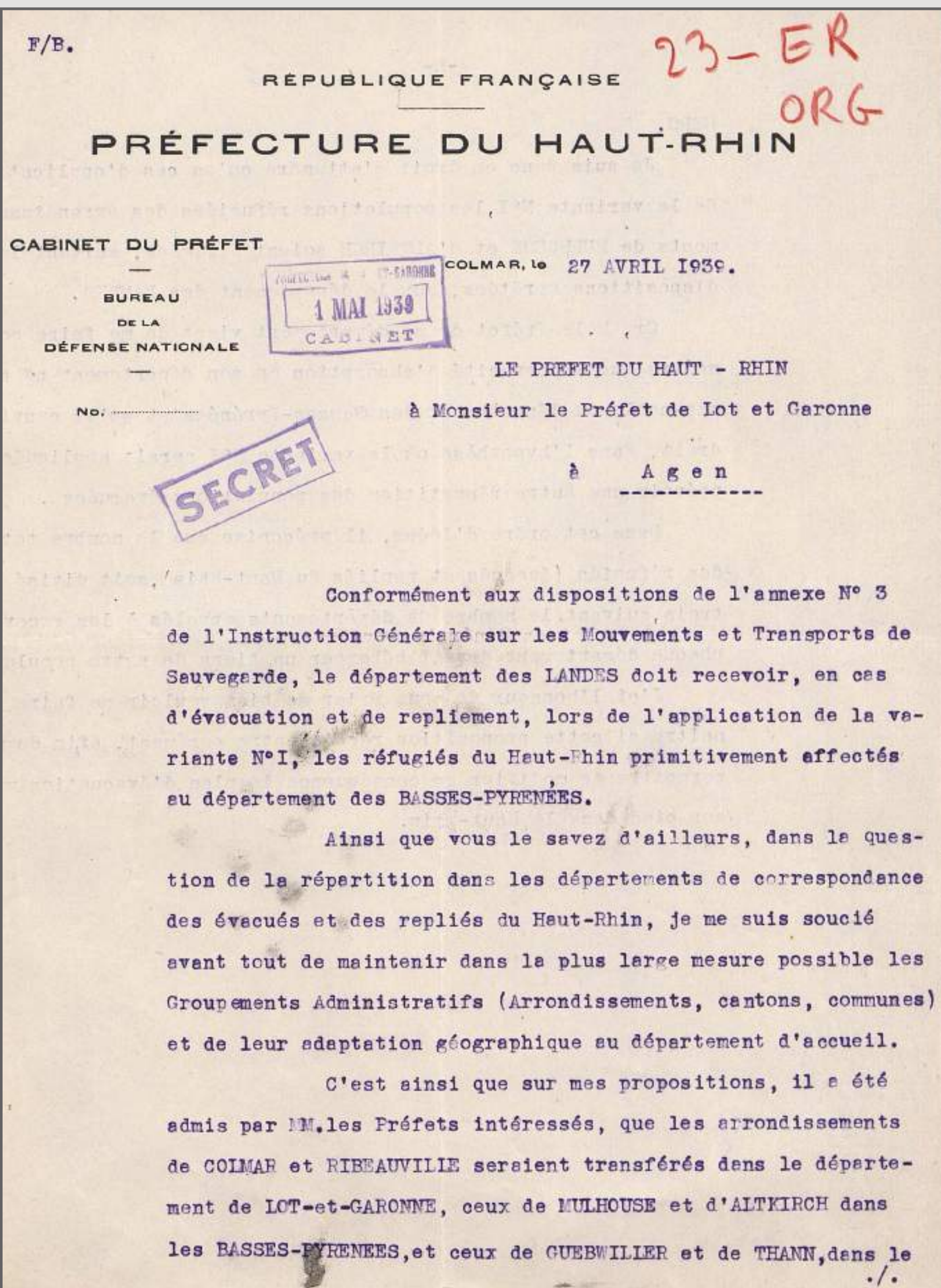
Comme l'exige toute évacuation ou situation d'urgence, ce furent les femmes et les enfants d'abord, ainsi que les personnes âgées.

Lettre du ministre de l'Intérieur aux préfets des Landes, du Gers et du Lot-et-Garonne relative à la répartition de la population. Paris, 15 mai 1939.
Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1 M 751



Le départ vers les centres. Photographie, Arch. mun. Strasbourg, 1Fi 120

Lettre du préfet de Haut-Rhin au préfet de Lot-et-Garonne au sujet de l'organisation géographique du repli. Colmar, 27 avril 1939.
Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1 M 751



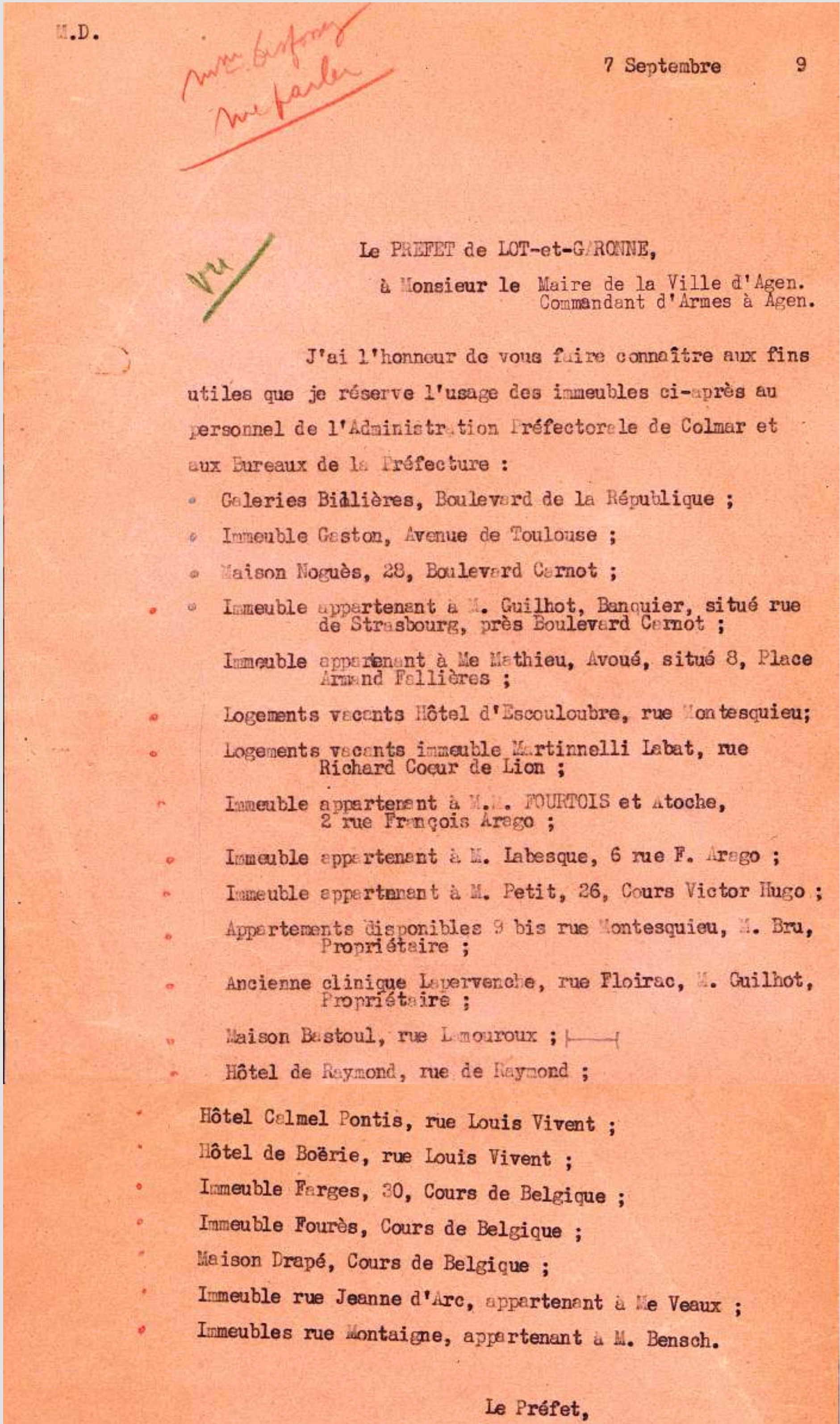
L'évacuation. Photographie. Arch. dép. du Haut-Rhin

02 - Le voyage vers l'inconnu

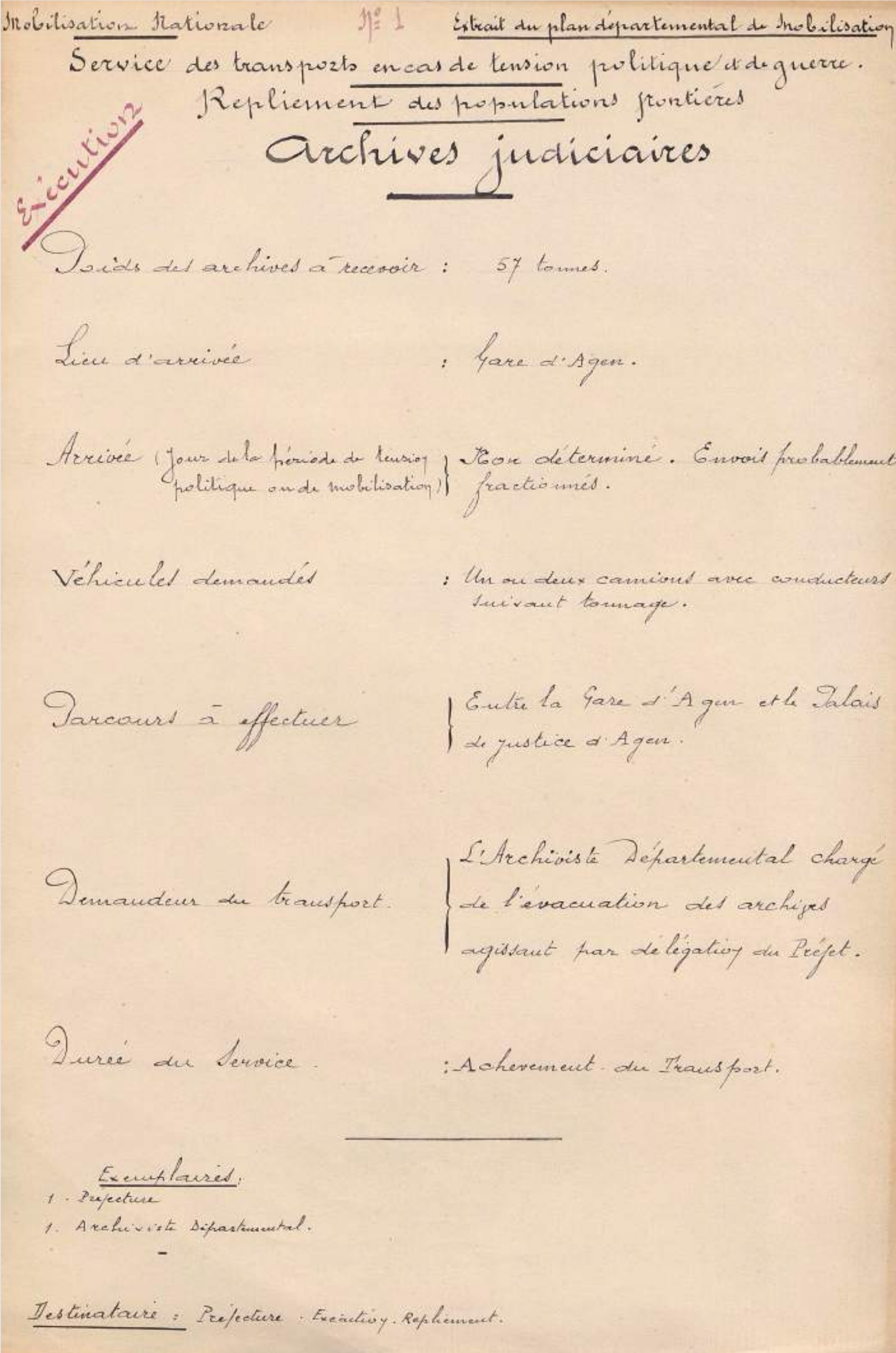
La plupart des Haut-Rhinois évacués prit le train en gare de Soultz ou de Bennwihr, au nord de Colmar. Embarqués dans des wagons à bestiaux, ils souffrirent du manque d'hygiène, de l'insuffisance du ravitaillement et de la promiscuité. Le voyage dura trois jours et trois nuits, ponctué de détours et d'arrêts interminables dans la campagne afin de faciliter le transport prioritaire des troupes et des équipements militaires. Plusieurs milliers de familles achèverent donc leur voyage en gare de Marmande et d'Agen. De là, des autobus et des camions les transportèrent jusqu'à leur village d'accueil. La population d'Agen passa ainsi de 27 000 à 45 000 habi-

tants. L'inspection académique du Haut-Rhin s'installa dans le centre-ville d'Agen, tout comme la préfecture de Colmar, boulevard de la république. Dans le département voisin, c'est toute la population de Strasbourg (193 000 habitants) qui fut évacuée sur Périgueux en 48 h.

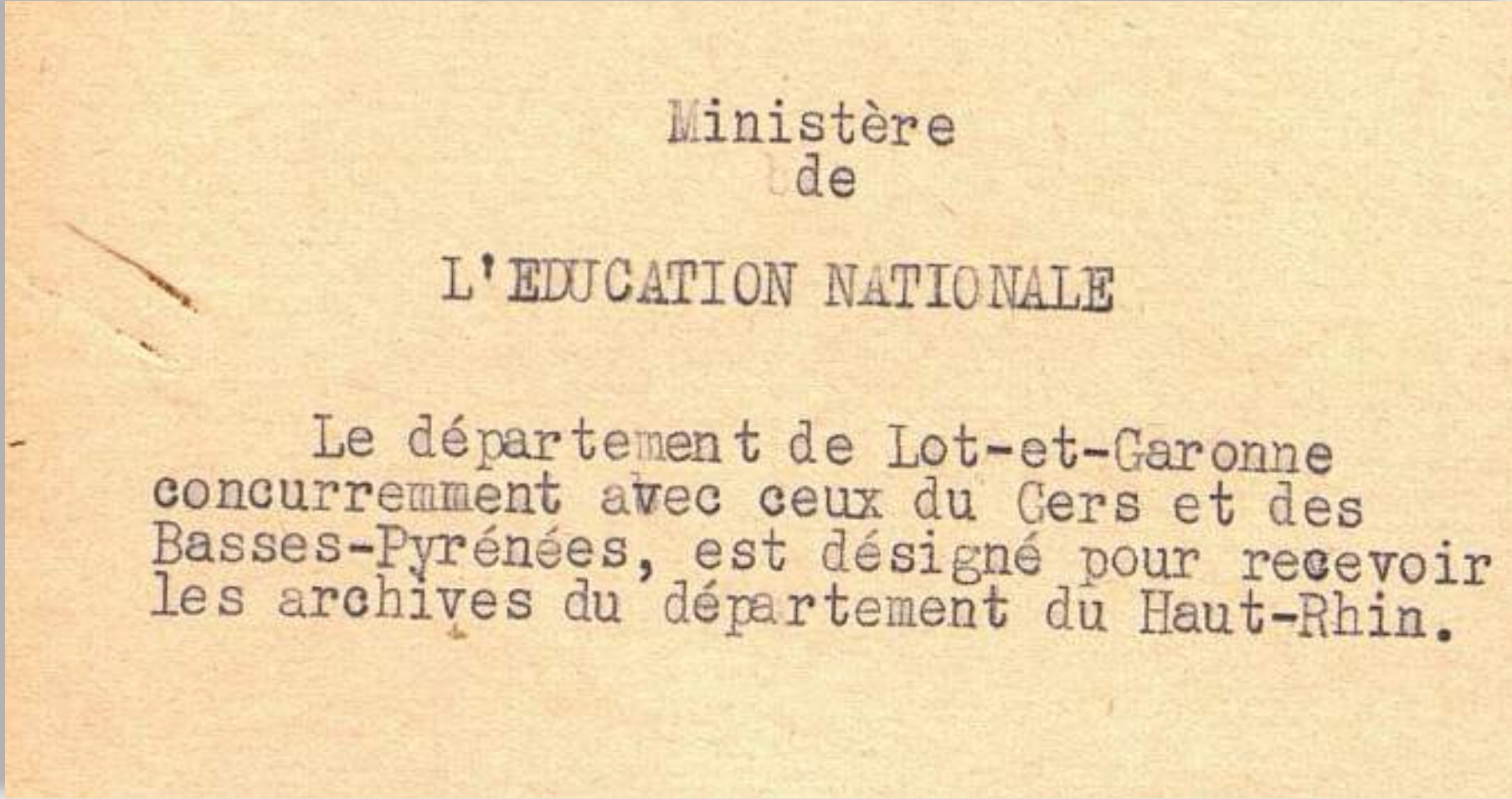
Il y eut d'abord un rapide repliement dans des centres d'accueil de fortune établis dans le département : salles publiques, écoles, cinémas et mairies ou encore chez des particuliers. Les départs en train vers le Sud-Ouest eurent lieu principalement du 3 au 5 septembre.



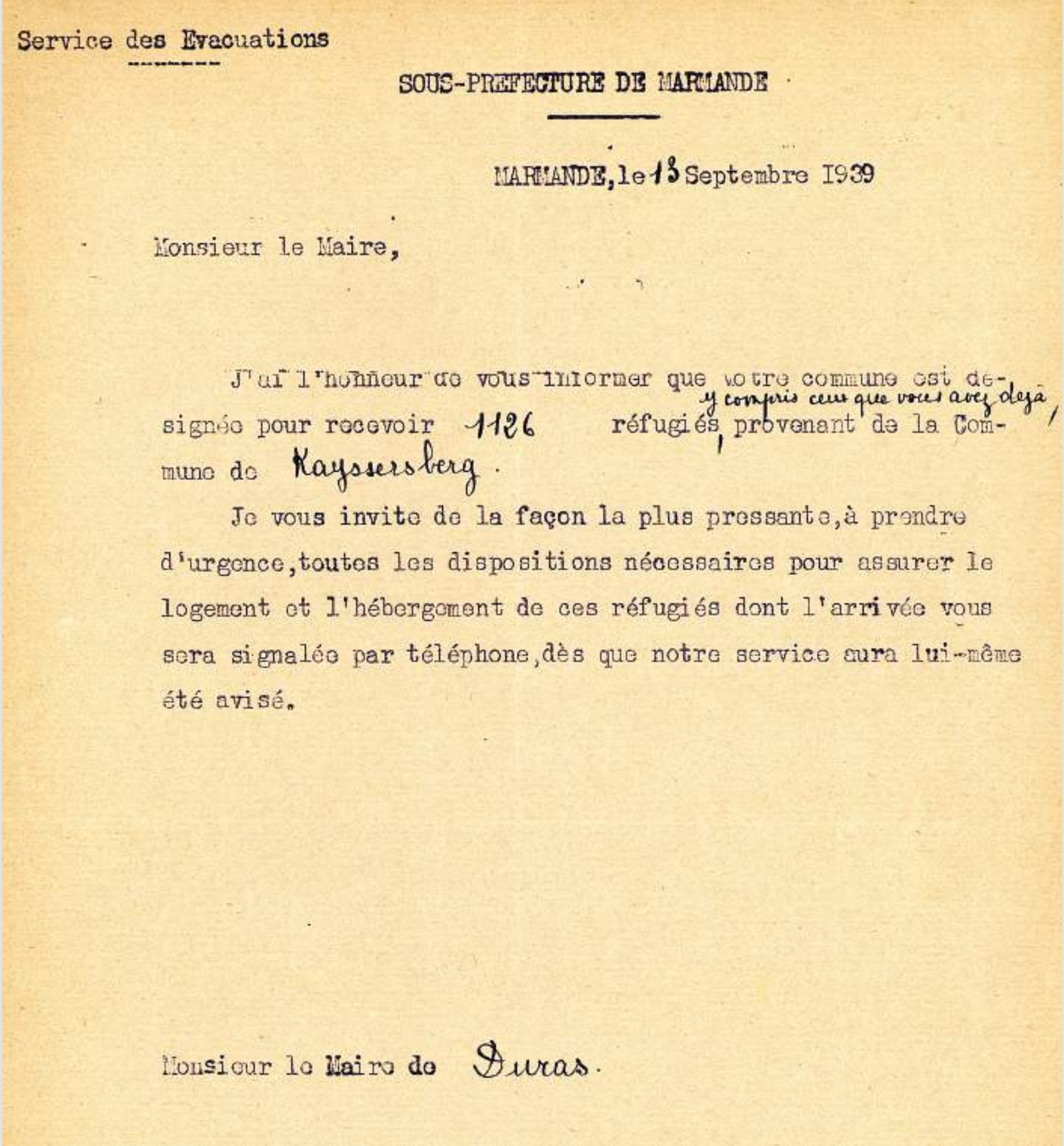
Lettre du préfet de Lot-et-Garonne au maire d'Agen au sujet des réquisitions d'immeubles pour loger le personnel de l'administration préfectorale de Colmar et les bureaux préfectoraux repliés. [Agen], 7 septembre 1939. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1R372



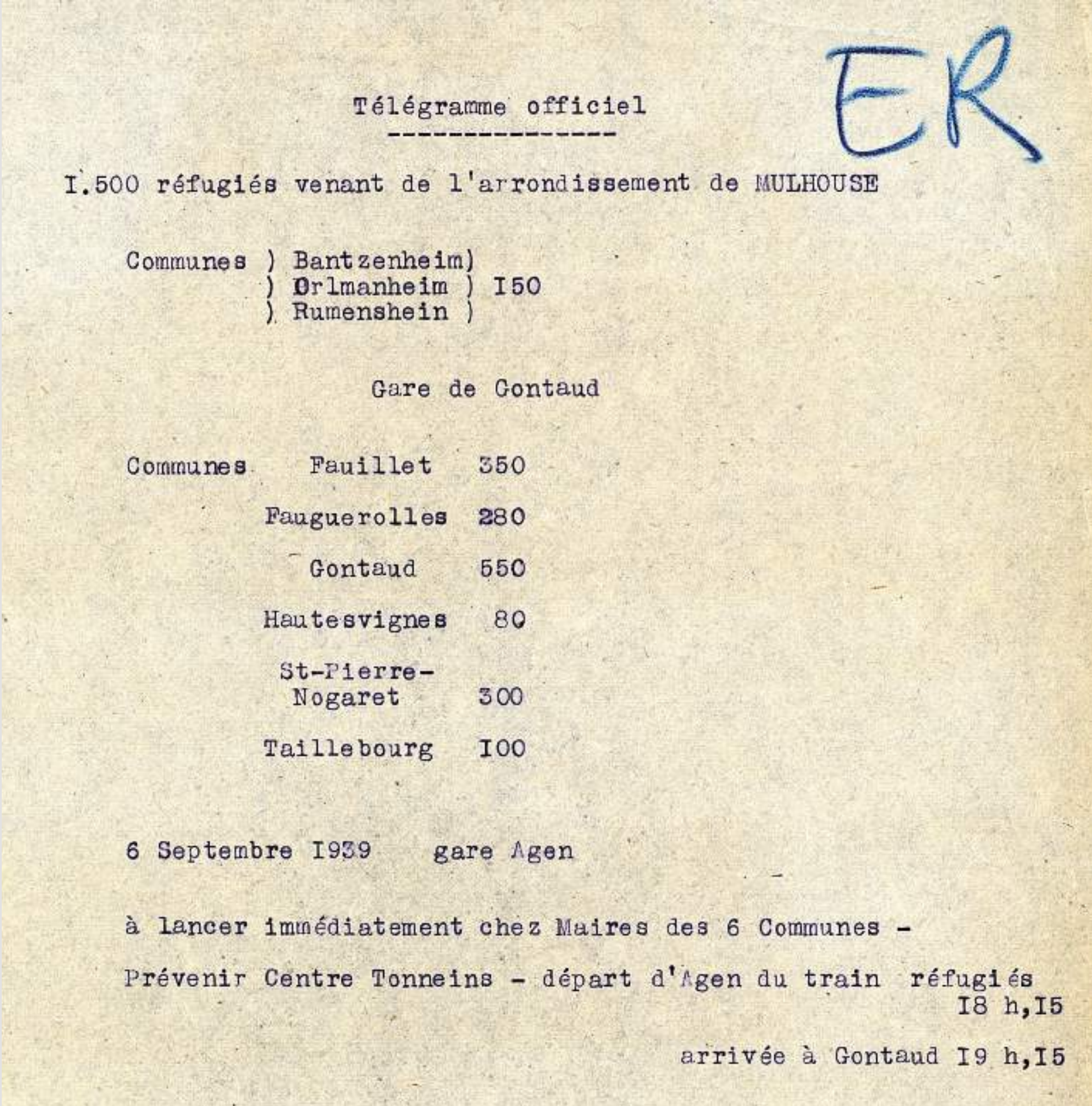
Consignes pour l'accueil des archives judiciaires du Haut-Rhin. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1R372



Billet relatif à l'accueil des archives du département de Haut-Rhin. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1R372



Lettre du sous-préfet de Marmande au maire de Duras lui précisant le nombre de réfugiés à recevoir. Marmande, 13 septembre 1939. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, E-dépôt Duras, 5H8



Télégramme officiel annonçant l'arrivée en gare de Contaud de 1500 réfugiés de l'arrondissement de Mulhouse. Agen, 6 septembre 1939. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1 M 751

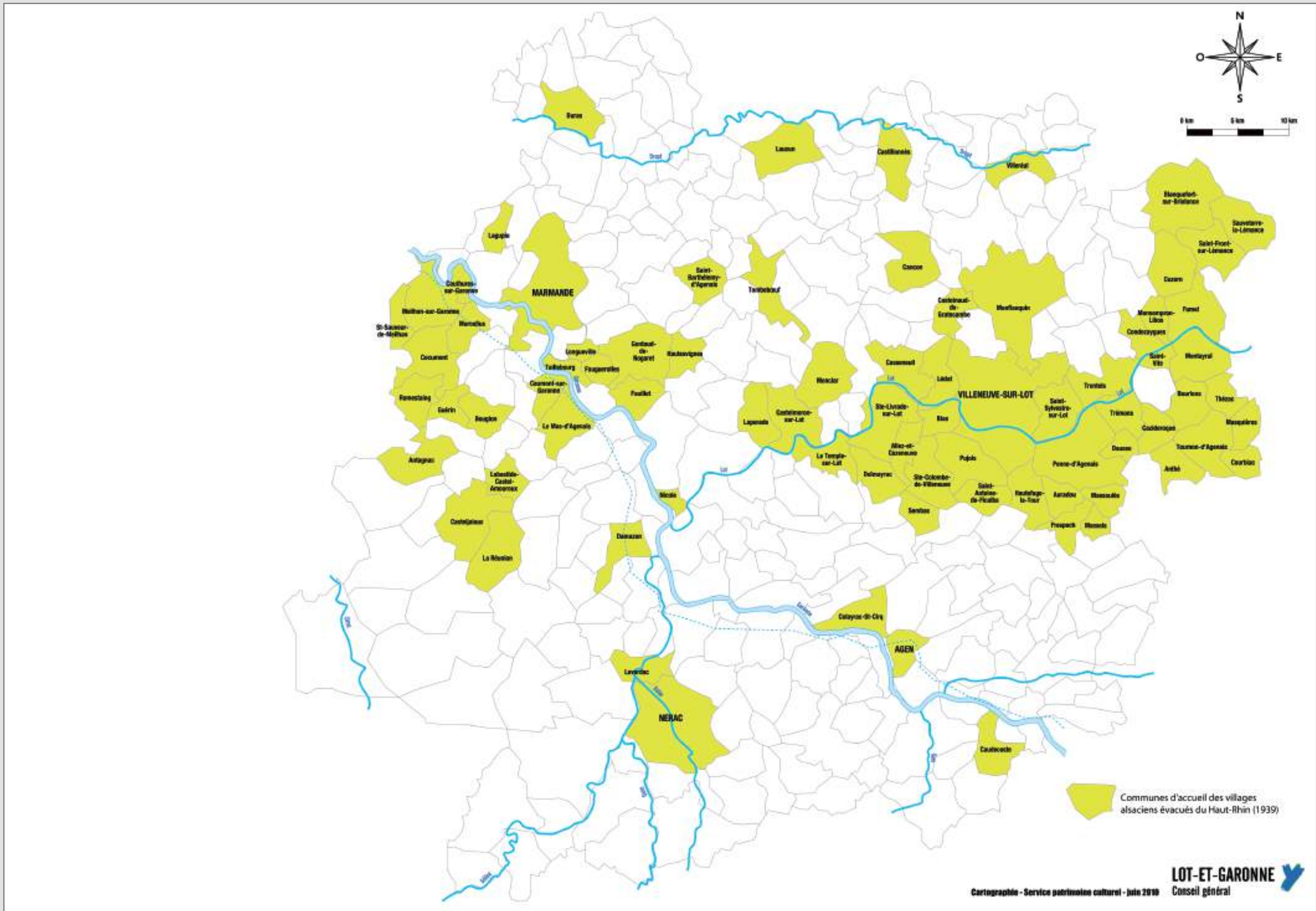
03 - L'organisation de l'accueil

Malgré des consignes préfectorales reçues depuis septembre 1938 concernant principalement la constitution de commissions d'accueil et la réquisition de logements disponibles, les communes lot-et-garonnaises étaient insuffisamment préparées à cette arrivée massive d'évacués et les moyens manquèrent. Dans l'urgence, il y eut beaucoup d'improvisation dans l'organisation de l'hébergement et du ravitaillement. Les préfectures avaient reçu le soutien d'un second secrétaire général spécialement chargé des réfugiés et, au printemps 1940, le député mosellan Robert Schumann avait été nommé sous-secrétaire d'État aux réfugiés. Quant au Conseil général du Haut-Rhin, lors de sa séance extraordinaire du 18 septembre 1939, il avait créé un centre d'informations des évacués et réfugiés d'Alsace à Ribeauvillé avec une antenne rapidement établie à Agen. Un service d'accueil des réfugiés avait été mis en place à Agen et installé à la résidence des Jacobins sous la direction de MM. Couderc et Jacob, chefs de division à la préfecture des deux départements.



Maurice Jacob, photographie. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1 J 1211

Maurice JACOB : Après juin 1940, il rejoint un noyau de la Préfecture du Haut-Rhin qui s'est replié à AGEN (Lot-et-Garonne), où il remplit la fonction de Directeur du Service des Réfugiés et Expulsés. Dès l'envahissement de la zone libre par les Allemands il crée un groupe de résistance. Il devient ainsi l'un des chefs (groupe « Cigogne ») au sein du réseau Victoire/Wheelwright. Il est arrêté par la Gestapo au Château de la Clotte (commune de CASTELCULIER), ainsi que son épouse, son fils Serge, Paul BLASY et son épouse et Elie MOULIA. Amenés au SD d'Agen pour interrogatoires, les épouses et son fils seront relâchés. JACOB, BLASY et MOULIA seront enfermés 4 mois à la prison militaire Saint-Michel de TOULOUSE, avant d'être transférés à COMPIEGNE. Le 17 janvier 1944 : tous trois, mais aussi Fernand GAUCHER, sont du convoi ferroviaire de déportés qui quitte COMPIEGNE pour la destination du camp de concentration de BUCHENWALD. Il est par la suite transféré dans le camp de concentration de DORA, puis à BERGEN-BELSEN. Le 18 avril 1944 : à l'âge de 48 ans, Maurice JACOB meurt d'inanition et de mauvais traitements dans le camp d'extermination de BERGEN-BELSEN.



Carte des communes d'accueil des villages alsaciens réalisée par le service patrimoine du département en 2010

SERVICE DE RECEPTION DES EVACUES FRANCAIS			
ARRONDISSEMENT DE VILLENEUVE			
Commune	Population	Commune	
ALLEZ & CAZENEUVE	392	Sté LIVRADE	COLMAR 280
ANTHE	305	TOURNON	COLMAR 220
AURADOU	321	PERNE	COLMAR 206
BEAUGAS	568	CANGON	BERGHEIM 320
BIAS	744	VILLENEUVE	COLMAR 513
BLANQUEFORT	700	FUMEL	COLMAR 513
BOUDY	228	CANGON	ROESCHWILR 105
BOURLINS	369	TOURNON	COLMAR 286
BOURNEL	336	VILLE REAL	ILLAHENSSERN 220
CANUZAC	315	CASTILLONNES	INGERSHEIM 266
CANGON	1117	CANGON	BERGHEIM 780
CASSENEUIL	1478	CANGON	GUMAR 973
CASTELNAU DE GRATTECAMBE	564	CANGON	BERGHEIM 340
CASTILLONNES	1363	CASTILLONNES	INGERSHEIM 1200
CAVARE	292	CASTILLONNES	INGERSHEIM 293
CAZIDEROQUE	356	TOURNON	COLMAR 287
CONDEZAYGUES	356	FUMEL	COLMAR 203
COURBIAC	184	TOURNON	COLMAR 120
CUZORN	740	FUMEL	COLMAR 360
DAUSSE	340	PERNE	COLMAR 206
DEVILLAC	180	VILLEREAL	RODERN 120
DOLMAYRAC	606	Sté LIVRADE	COLMAR 336
DOUDRAC	171	VILLEREAL	ILLAHENSSERN 106
DOUZENS	363	CASTILLONNES	RIENTZHEIM 230
FERRENSAC	323	CASTILLONNES	INGERSHEIM 233

Liste de répartition de la population réfugiée dans les communes de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot transmise par le chef du service de réception des évacués français de la préfecture de Lot-et-Garonne au sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot. Agen, 9 septembre 1939. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 3 Z 196

SERVICE des EVACUES

Circulaire N° 8

Le Service des évacués du Haut-Rhin est centralisé entre les mains de M. WEISS, Chef de Division, en mission à la Préfecture du Haut-Rhin. Le contrôle général en est délégué à M. SCHWAB, Secrétaire Général de la Préfecture.

ORGANISATION

I - MOUVEMENT et MUTATIONS

Le service du "mouvement" des évacués est dévolu à M. VERNHES, Inspecteur de l'Assistance publique. Ce service comporte :

- a) L'exécution des mesures d'approche et de répartition des convois d'évacués dans les communes d'accueil. Ces mesures doivent être étendues aux isolés.
- b) Les relations avec les départements de correspondance pour tout ce qui touche aux mesures ci-dessus.
- c) La rédaction immédiate des états nominatifs par les Mairies d'accueil dès l'arrivée des évacués pour servir à déterminer le montant des allocations en deniers afférentes aux effectifs recueillis.

Extrait de la circulaire détaillant l'organisation du service des Evacués du Haut-Rhin. Agen, octobre 1939. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 3 Z 196

République Française

Préfecture de LOT-et-GARONNE

AGEN, le 7 OCTOBRE 1939

Le PREFET de Lot-et-Garonne, à Messieurs les MAIRES du département.

L'instruction générale sur les mouvements et transports de Sauvegarde précise que le logement des évacués doit être assuré par voie de réquisition, dans les locaux vacants, dans les établissements à usage collectif, hôtels, usines non utilisées etc... et, à défaut, chez l'habitant, en billets de logement.

Vous devez prendre toutes dispositions utiles pour que cet hébergement soit assuré dans des conditions aussi larges que possible dans un but d'humanité et de solidarité nationale.

Je tiens à vous préciser que le droit de réquisition doit s'exercer sur tous les logements vacants, même si ces logements sont réservés prétendument par leur propriétaires pour recevoir, ultérieurement, des évacués volontaires; le prétexte n'a, en effet, le plus souvent, pour objet, que de permettre la location des immeubles à des prix exagérés.

J'attache un particulier intérêt à ce que ces prescriptions soient strictement observées et je vous prie de vouloir bien veiller à leur exécution.

Le PREFET de LOT-et-GARONNE,

Lettre du préfet de Lot-et-Garonne aux maires du département au sujet de l'hébergement des réfugiés. Agen, 7 octobre 1939. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, E-dépôt Montesquieu, 5H8

04 - L'organisation de l'accueil

Au-delà du traumatisme provoqué par un « exil forcé », l'arrivée en terre d'accueil fut un choc. En effet, les Alsaciens, plutôt riches, découvraient un Sud-Ouest pauvre, des conditions matérielles d'accueil très rustiques et voyaient les autochtones un peu comme des sauvages. Ceci d'autant plus que la plupart des Haut-Rhinois ne parlait pas le français.

Les premiers jours, des cuisines communes furent organisées (afin d'assurer une alimentation correcte) puis les Haut-Rhinois apprirent à se servir des cheminées ou utilisèrent de petits poêles à sciures comme plaques de cuisson, d'autres reçurent

ultérieurement, par la voie ferrée, leurs propres équipements électro-ménagers. Afin de pallier l'insuffisance des ressources alimentaires dans certaines communes, l'Etat encouragea la culture de jardins potagers. Le manque de vêtements se posa aussi de façon cruciale. La SNCF et les commissions de sauvegarde restées dans les villages évacués organisèrent des transports de vêtements. Certains n'hésitèrent pas à retourner en toute illégalité dans leur village pour y prendre le nécessaire, d'autres achetèrent sur place, ce qui profita à l'économie locale.

Mutations survenues

Mutations survenues

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

16-31

1940 (suite)

1940 (suite)

Septembre

Décembre

1-15

1-15

16-31

16-31

Octobre

1-15

16-31

Novembre

1-15

</

05 - La vie quotidienne

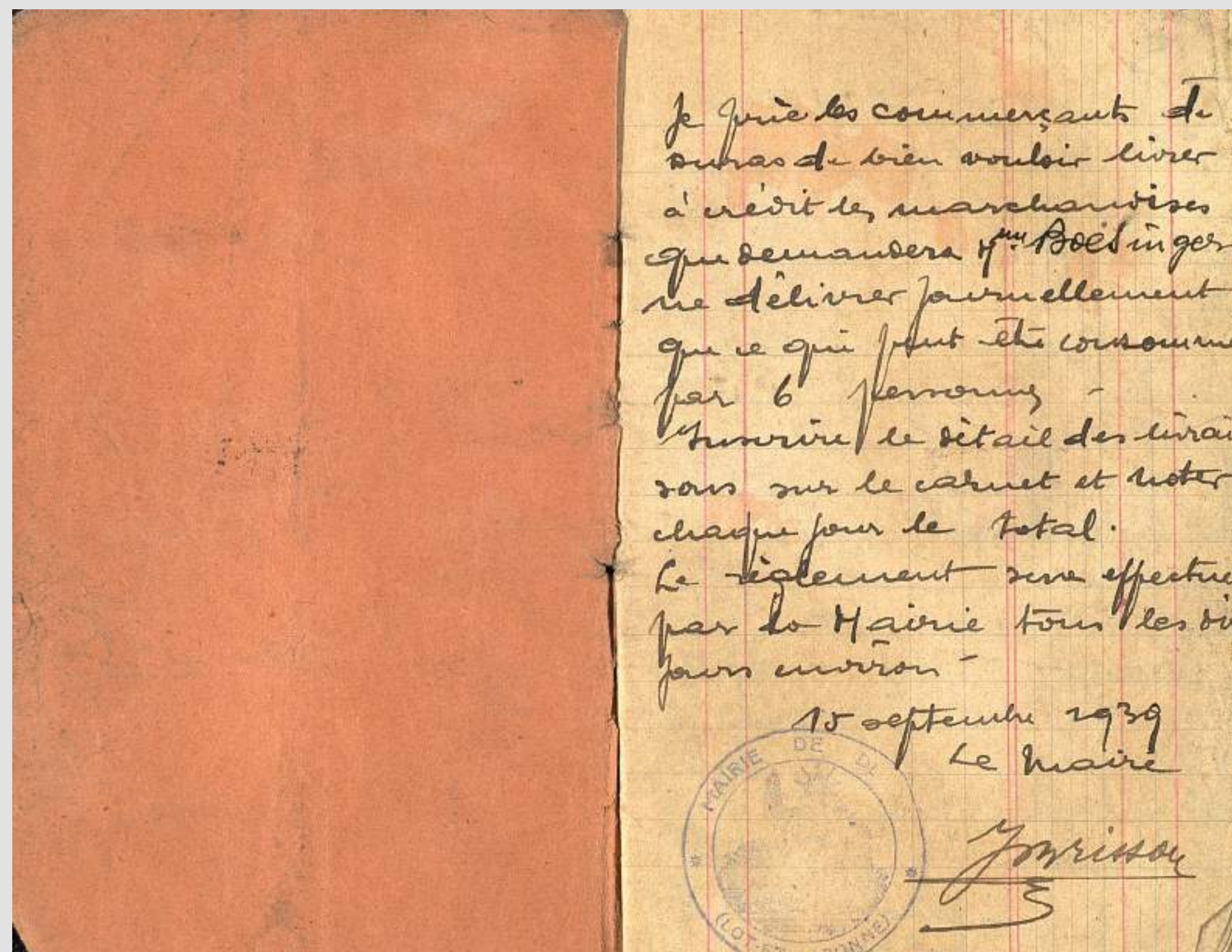
Les autorités, tant nationales que locales, avaient tenté de transplanter une partie du paysage administratif alsacien dans les départements d'accueil. Dans la mesure du possible, l'unité de la commune alsacienne évacuée avait été maintenue dans la commune d'accueil autour de la cellule administrative communale. La vie propre de la commune était maintenue par le vote et l'exécution d'un budget, somme toute très réduit. Les maires alsaciens s'occupaient de la répartition des allocations et des secours ainsi que du rapport avec les administrations lot-et-garonnaises. Ils avaient renoncé à leurs autres pouvoirs que les maires des communes d'accueil exerçaient

très naturellement et exclusivement.

Afin d'assurer aux évacués, privés de leurs ressources et activités professionnelles habituelles, des conditions de vie décentes, l'Etat leur attribua une allocation journalière de dix francs par adulte et adolescent de plus de treize ans et de six francs par enfant. Les familles de mobilisés bénéficiaient d'une allocation militaire. Ces compensations versées aux Alsaciens suscitaient parfois des jalousies dans la population d'accueil et entretenaient dans le cœur des réfugiés une grande mélancolie. Les allocations étaient généralement supprimées lorsque les évacués trouvaient du travail.



Des habitants de Caudecoste et de Balgaü tuent ensemble le cochon.
Photographie, collection Schelcher.



Carnet d'achat à crédit de viande de mesdames Meyer et Boclinger, réfugiées à Duras. 1939.
Arch. dép. de Lot-et-Garonne, E Dépôt Duras 5 H 8

(Ces carnets ont été créés par le maire de Duras pour améliorer le sort des évacués de Huningue réfugiés dans cette commune).

PARFECTUEL DE NOT ET CONGOLLE

ETACUES
DU
HAUT-ARIN

Wagoy 148.702.

BOUT DE SERVICE DE MATRIEL ET DE PAISE EN CHARGE.

NATURE	NOBRE	COLUMES D'ACCUEIL	COLUMES D'ACCUEIL
Fais de chouroute	2	Duras	Huningue
de 60 K	:	:	:
Sac	1	"	"
:	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:

LA CHEF DU SOUS-CENTRE
DE MARANDE,

LE REPRESENTANT DU LA REVISOR-MITE
RESPONSABLE,

Zucul

A Marmande, 23 novembre 1933

Fûts de choucroute remis pour les évacués de Huningue
réfugiés à Duras. Novembre 1939.
Arch. dép. de Lot-et-Garonne, E Dépôt Duras 5 H 8

PRÉFECTURE
DE
LOT-ET-GARONNE

SERVICE DES ÉVACUÉS

En cas de réponse, prière de
rapporter la référence ci-dessous

S. G. E. n° 111/1387.
/sR.

Agencé 7 Décembre 1939.

Le Préfet du département de Lot-et-Garonne
à Monsieur le Maire *de* DURAS

J'ai l'honneur de vous faire connaître que
j'envoie, ce jour, à destination de DURAS un colis conte-
nant 20 Kgrs. de lard, dont je vous serais obligé de bien
vouloir répartir parmi les évacués de votre commune.

Pr Le Préfet:
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU SERVICE DES ÉVACUÉS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lettre au maire de Duras
émanant du service des évacués
l'informant de l'envoi d'un colis
de 20 kg de lard à répartir entre
les réfugiés. Agen, 7 décembre
1939.

Arch. dép. de Lot-et-Garonne,
E Dépôt Duras, 5 H 8

PRÉFECTURE
DE
LOT-ET-GARONNE

SERVICE DES ÉVACUÉS

En cas de répression, prière de
rapporter la référence ci-dessus

S. G. E. n° _____

Lot

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agende

29 Décembre 1939

Le Préfet du département de Lot-et-Garonne
à Monsieur le Maire de Duras

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'expédie ce jour en gare de Duras un colis contenant de la confiserie pour les enfants évacués d'Alsace résidant dans votre commune.

Je vous serais obligé de vouloir bien en aviser les autorités alsaciennes de votre commune pour qu'elles en assurent elles-mêmes la répartition.

Le Préfet
Le Secrétaire Général
du Service des Evacués

Lettre au maire de Duras émanant du service des évacués l'informant de l'envoi d'un colis de confiserie pour les enfants alsaciens réfugiés dans cette commune. Agen, 29 décembre 1939. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, E Dépôt Duras, 5 H 8

06- La vie quotidienne

Les Alsaciens se familiarisèrent donc avec de nouvelles pratiques culinaires (soupe au pain, vin rouge, etc...). Ils gardèrent toutefois certaines habitudes. Certains Haut-Rhinois purent exercer une activité nouvelle, soit à la campagne comme métayers ou travailleurs saisonniers, soit à la ville comme ouvriers et employés. Cette main d'œuvre constituait souvent une aubaine pour les employeurs lot-et-garonnais privés de leurs ouvriers mobilisés. Pour les plus jeunes, on assista rapidement à l'ouverture d'écoles alsaciennes et lorraines avec leurs propres corps d'enseignants, organisées selon le statut spécial de l'enseignement en Alsace-Lorraine, en vertu d'un décret du 5 septembre



Une classe d'enfants réfugiés en Lot-et-Garonne. Photographie, collection Foechterlé.



Madame Wagner et ses fils au travail dans un champ de tabac. Photographie, collection Wagner.



Ramassage des feuilles de tabac. Photographie, collection Wagner.

1939. Cela ne fut pas sans poser de problèmes en matière de laïcité et engendrer des craintes dans le milieu enseignant comme au sein de la population. Du reste, la question religieuse marquait bien une différence importante entre une population qui ne connaissait pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat et une autre très attachée à la défense de la laïcité. Les protestants, représentant une minorité en Lot-et-Garonne, contrairement à l'Alsace, eurent plus de difficultés que les catholiques à trouver des points d'ancrage. L'évêché de Strasbourg créa à Périgueux et Agen des « offices catholiques des évacués d'Alsace » qui organisèrent la répartition de prêtres alsaciens non mobilisés dans les communes d'accueil.



Moisson à Caudecoste. Photographie, collection Schelcher.

ECOLES ALSACIENNES REPLIEES DANS LE LOT-ET-GARONNE.

		Elèves d'âge scolaire (6 ans à 14 ans)				Nbre Effectifs		Observations,
Directeurs et Directrices	Communes d'origine	Cantons d'accueil	Communes d'accueil	Classes	G	F	Total	
Wilhem	Balgau	Astaffort	Caudecoste	I	24	20	44	
Sr Lutz	Ottmarsheim		Fauguerolles	I	12	18	30	
Sr Ehret	Bantzenheim	Marmande	Gontaud St-Rémy	2	51	42	93	
	Rumersheim		Hautesvignes	I	13	8	21	
Sr Burckhart	Ottmarsheim		Taillebourg	I	8	13	21	
Jollivet	Vogelsheim		Antagnac	I	23	12	35	
Biry	Nambsheim		Bouglon	I	26	15	41	
	Obersaasheim	Bouglon	Guérin	I	15	11	26	
Walter	Heiteren		Lab Cast. Amourx	I	22	23	45	
	Obersaasheim		Romestaing	I	16	8	24	
Mlle Roth	Volgesheim		Ruffiac	I	10	14	24	
Kegreiss	Kuenheim		Casteljaloux	2	23	15	38	
Mlle Muller	Heiteren	Casteljaloux	id	2	20	20	40	
Hurstel	Baltzenheim		La Réunion	I	11	21	32	
Sr Schermesser	Artzenheim	Castelmoron	Castelmoron	I	20	18	38	
	Huningue	Duras	Duras	I	45	45	90	
Mme Jollivet	Algosheim		Caumont	I	13	9	22	
Mlle Nicolas	Biesheim		Mas d'Agenais	2	81		81	
Sr Hamm	id	Mas d'Agenais	id	3		81	162	
Mme Rebel	Vogelsgrun		Samazan	I	14	13	27	
Sr Litzenmann	Dessenheim		Cocumont	2	58	57	115	
Mme Alexis	Neuf-Brisach	Meilhan	Meilhan	I	54	62	116	
Mme Derivet	Geiswasser		Jusix	I	18	18	36	
Sr Gatter	Rumersheim	Tonneins	Fauillet	2	40	28	68	
	Neuf-Brisach		Couthures	I	3	10	13	
	id	Meilhan	St Sauveur de Meilhan	I	3		3	
Totaux					28	11	621	
							584	
							1.205	

Maîtres et maîtresses disponibles qui seront affectés, sous peu, à un des II postes vacants : Soeur Fischer, M. Halter, M. Affholder.

Les effectifs par sexes et par âges des enfants qui ne vont pas encore à l'école seraient probablement nécessaires. Je n'ai aucun renseignement à ce sujet, mais j'en demanderai, si vous l'estimez utile. Un état conforme au modèle ci-après suffirait-il, par Commune d'accueil ?

Commune { d'accueil de repliée de

Nombre d'enfants repliés qui, au 1er octobre 1939, avaient commencé

leur 3 e ou leur 4 e année:		leur 5 e ou leur 6 e année:		total		total général
G.	F.	G.	F.	G.	F.	

Agen, le 14 Novembre 1939.

L'Inspecteur des écoles alsaciennes repliées,

Stein

A Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Lot-et-Garonne.

Liste des écoles alsaciennes repliées dans le Lot-et-Garonne adressée par l'inspecteur des écoles alsaciennes repliées au secrétaire général de la préfecture. Agen, 14 novembre 1939.

Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1 M 751

07 - Les rapports avec la population locale

Derrière la façade d’un bon accueil, il y avait des rumeurs, des suspicions, des tensions... On observait une méfiance à l’égard de ces réfugiés qui ne parlaient pas le français et qu’on assimilait, de ce fait, à l’ennemi. On les appelait les « boches » ou les « ya-ya ».

Les autorités durent multiplier les avis afin d’informer les populations des spécificités alsaciennes.

Les fêtes du 11 novembre et de Noël revêtirent,

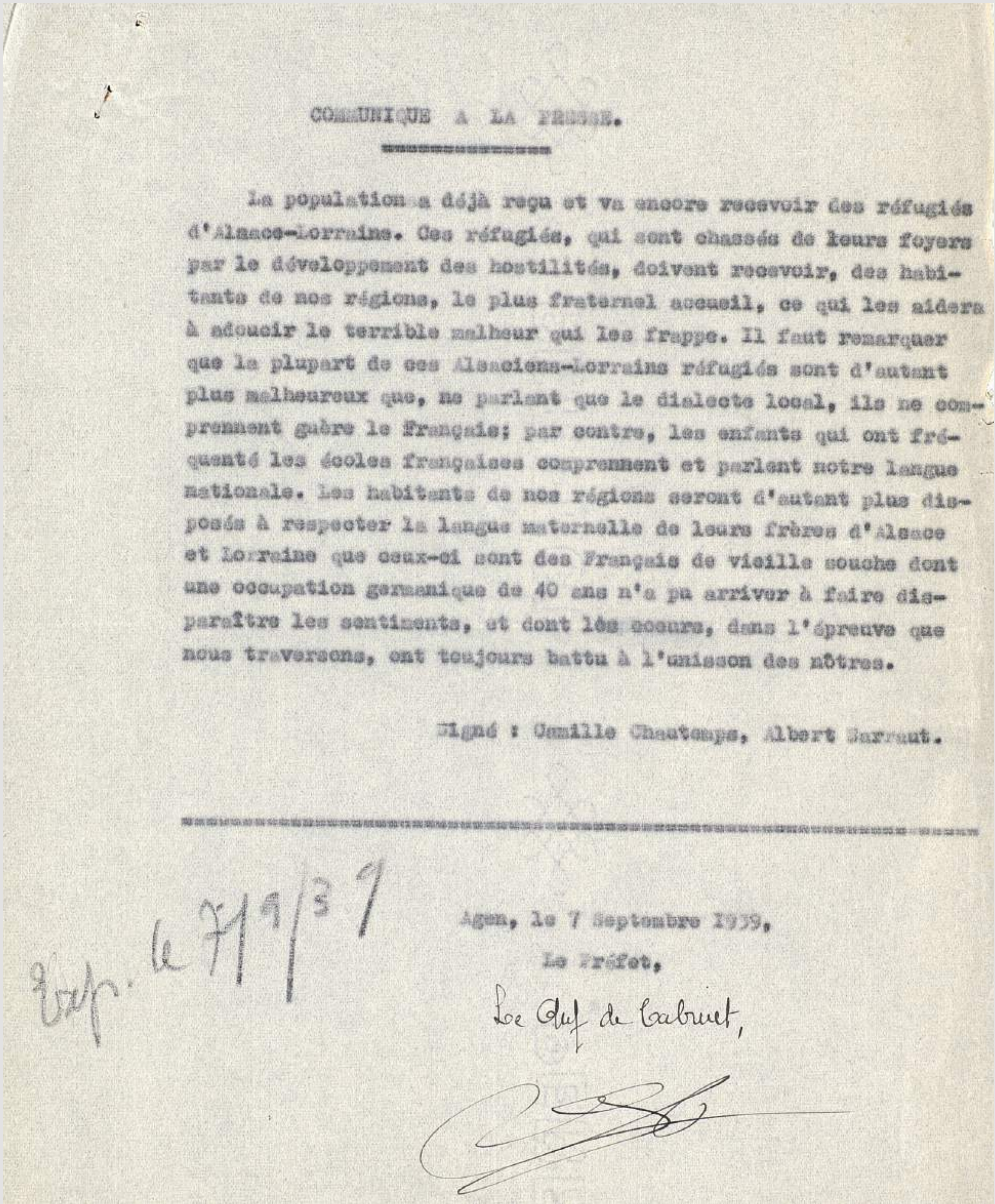
en 1939, une importance toute particulière dans les départements et communes d’accueil. Par des cérémonies solennelles, les autorités gouvernementales et locales espéraient bien faire oublier le traumatisme de l’évacuation et favoriser le rapprochement des deux communautés. La plupart des communes d’accueil de Lot-et-Garonne associèrent ainsi les évacués aux cérémonies du 11 novembre.



À Caudecoste chez la famille Labatut. Photographie, collection Schelcher.



Famille d’accueil et famille réfugiée à Caudecoste. Photographie, collection Schelcher.

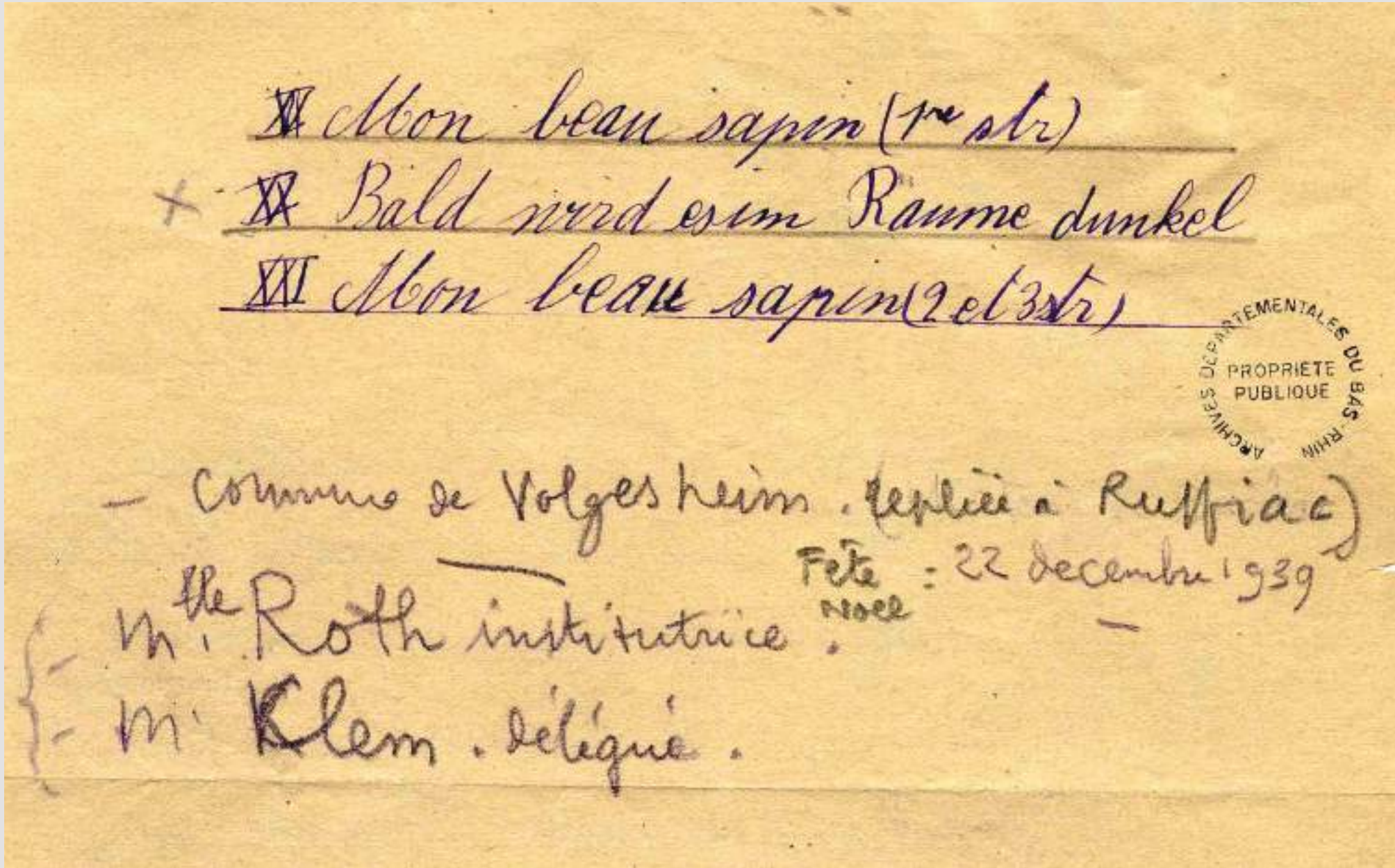


Communiqué de presse de Camille Chautemps et Albert Sarraut incitant les populations à accueillir fraternellement les Alsaciens chassés de leurs foyers et transmis par la préfecture. Agen, 7 septembre 1939. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1 M 751

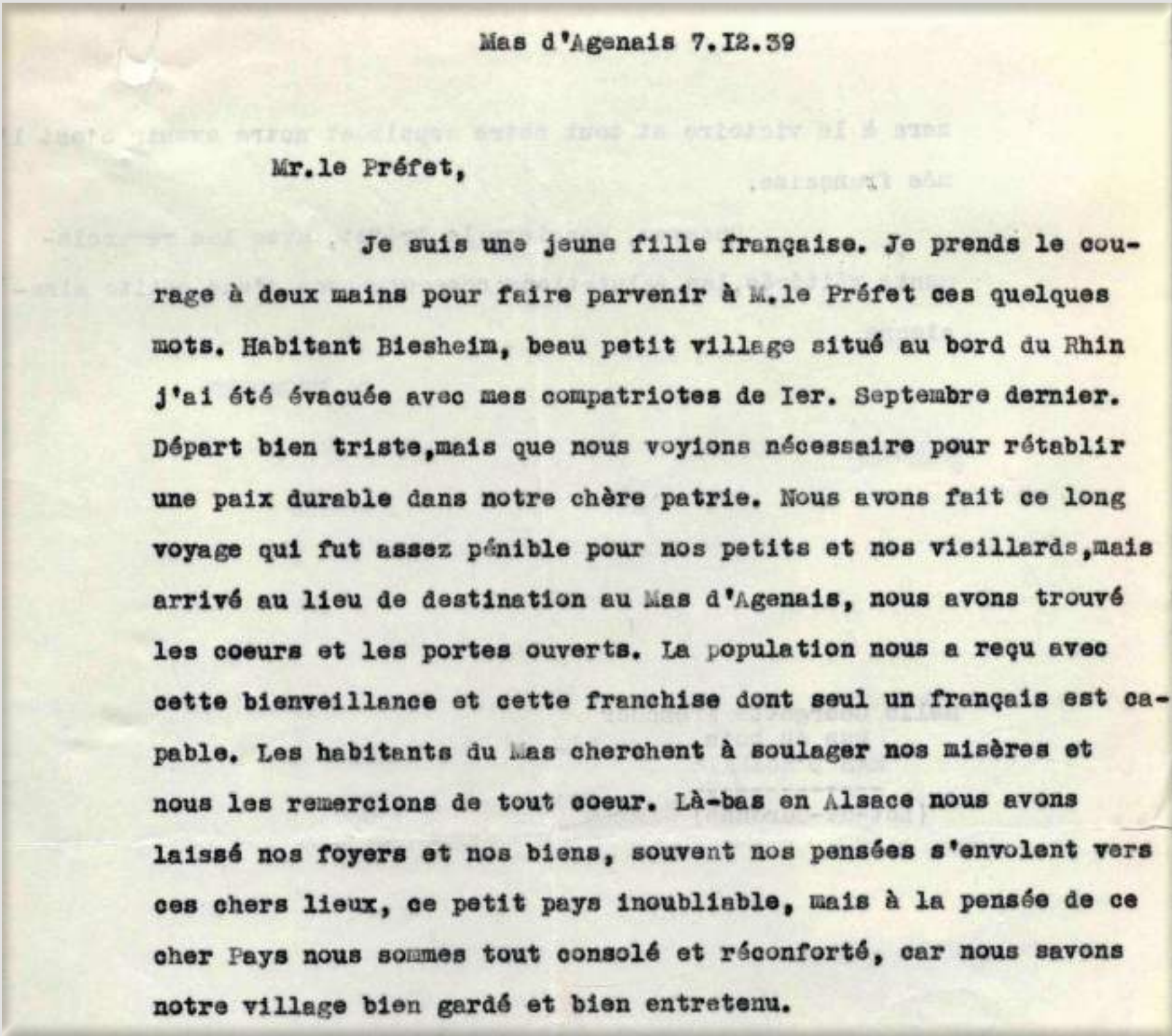
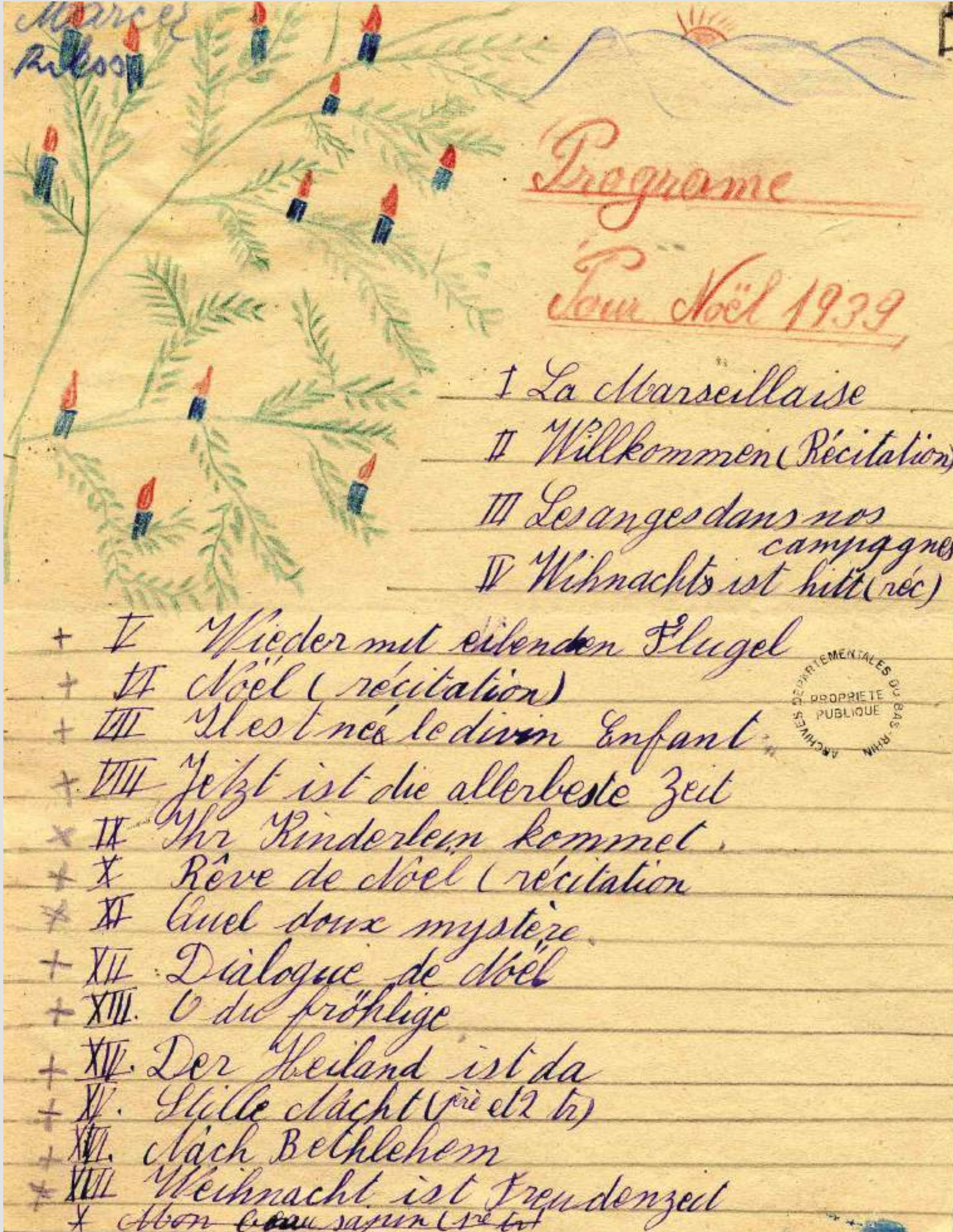
08- Les rapports avec la population locale

Camille Chautemps, vice-président du Conseil, avait invité les préfets du Sud-Ouest à organiser des fêtes de Noël dans les communes d’accueil. C’était là une véritable nouveauté dans ces régions où les fêtes du Nouvel An étaient plus importantes que celles de Noël. Des cadeaux furent distribués aux enfants haut-rhinois et lot-et-garonnais et les programmes musicaux mêlèrent la Marseillaise aux chants religieux et laïcs, français et allemands.

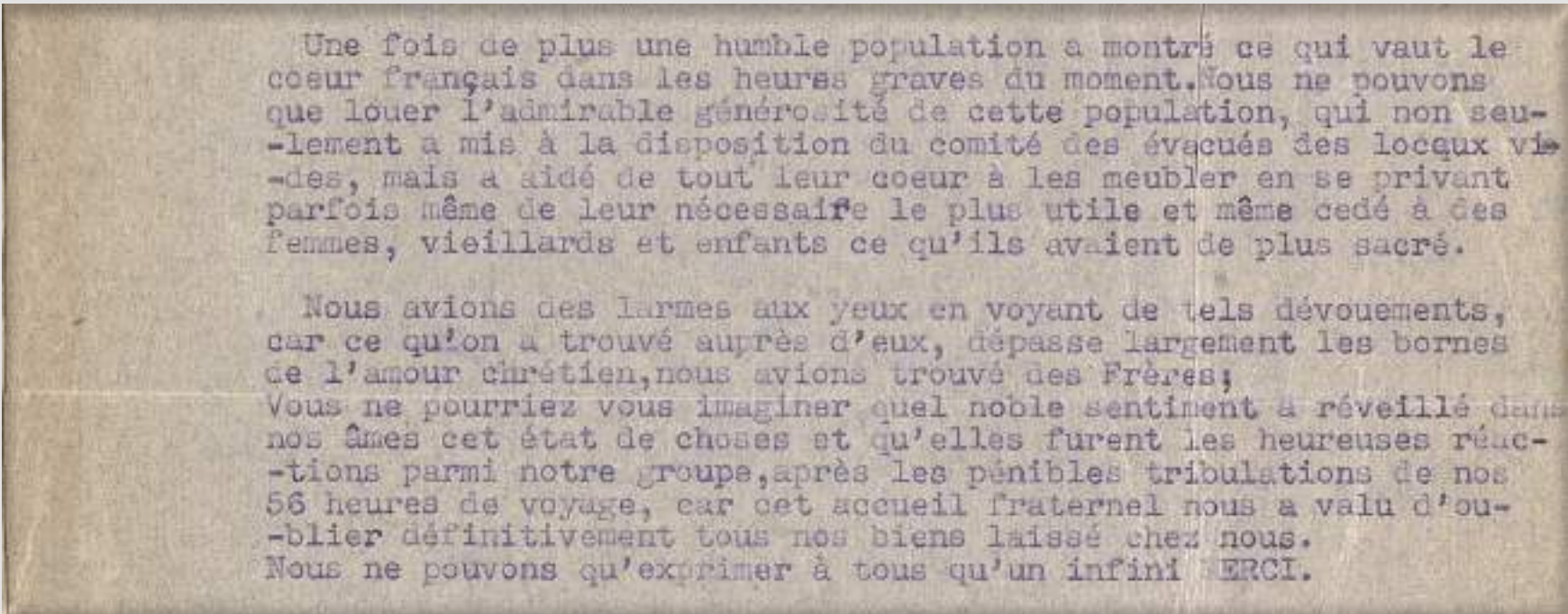
Nombre de témoignages haut-rhinois évoquent la qualité de l’accueil mis en place avec, parfois les moyens du bord, et des relations avec la population. Dans l’ensemble, le moral des Alsaciens s’améliora au printemps 1940 sous l’action conjuguée d’une adaptation progressive aux conditions de vie locales et l’aide amicale des Lot-et-garonnais. Un peu plus tard, en décembre 1940, une amicale des Alsaciens-Lorrains à Villeneuve-sur-Lot verra le jour.



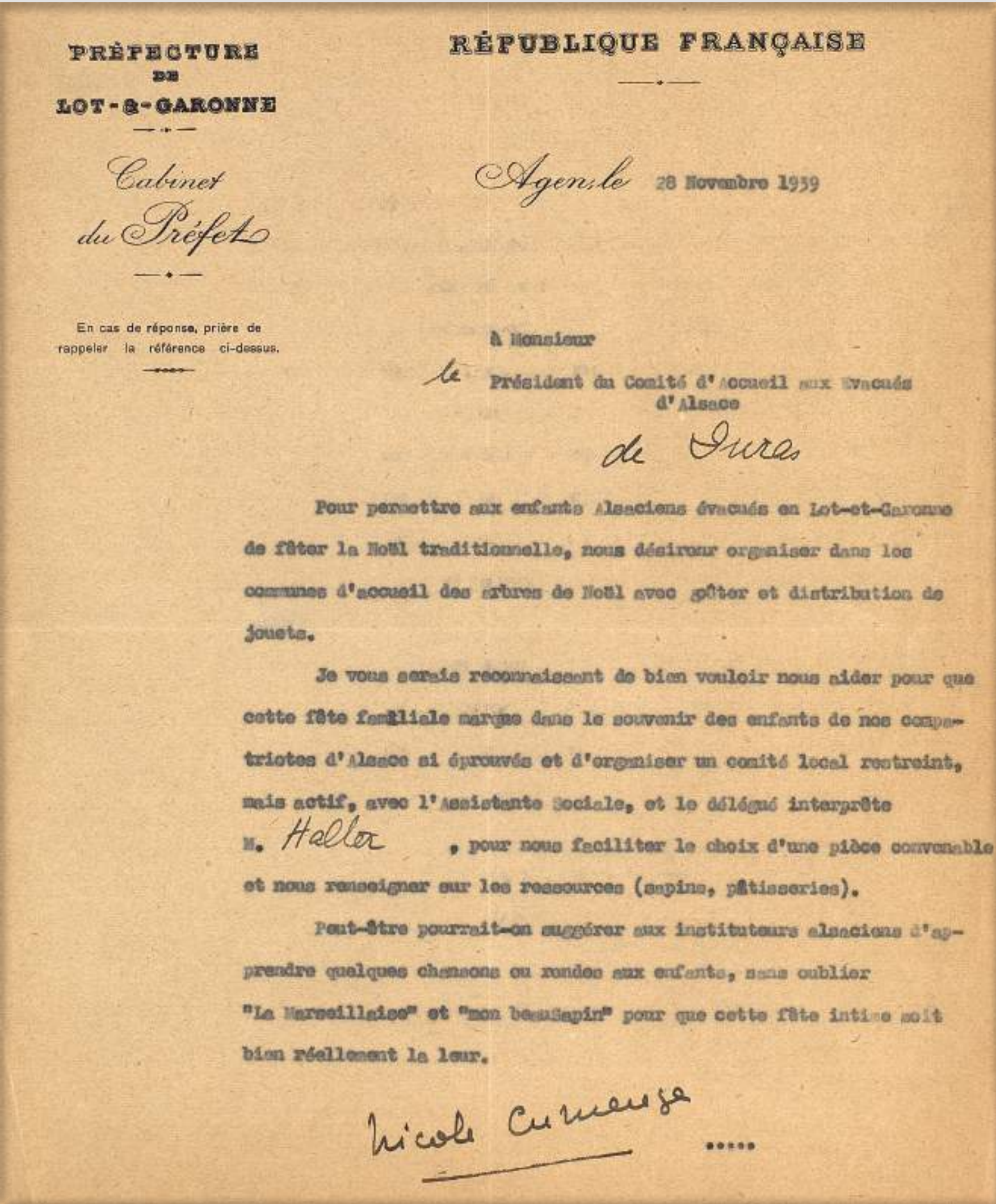
Programme proposé pour la fête de Noël 1939.
Arch. dép. Bas-Rhin, 98 AL289



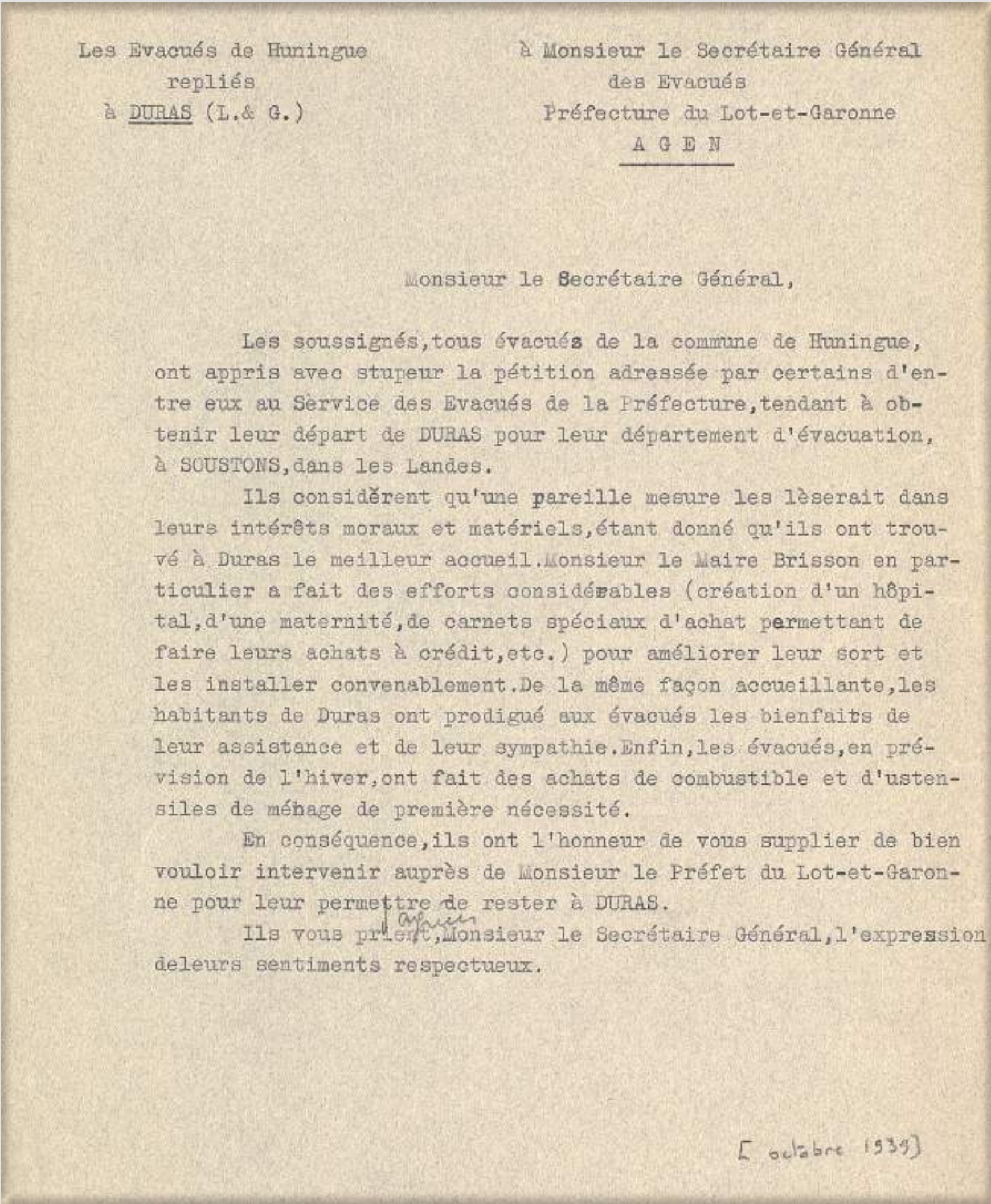
Extrait d’une lettre d’une jeune fille alsacienne au préfet de Lot-et-Garonne le remerciant pour l’accueil réservé aux Alsaciens dans ce département, Le Mas-d’Agenais, 7 décembre 1939.
Arch. dép. Bas-Rhin, 98 AL289



Un groupe d’évacués de Huningue tente d’expliquer au secrétaire général de la préfecture pourquoi ils veulent rester à Duras où ils ont reçu un accueil exceptionnel. Duras, [octobre 1939].
Arch. dép. de Lot-et-Garonne, E dépôt Duras 5 H 8



Lettre de la cheffe de cabinet du préfet de Lot-et-Garonne au président du comité d’accueil aux évacués d’Alsace de Duras au sujet de l’organisation d’une fête de Noël pour les enfants alsaciens dans les communes d’accueil. Agen, 28 novembre 1939.
Arch. dép. de Lot-et-Garonne, E Dépôt Duras 5 H 7

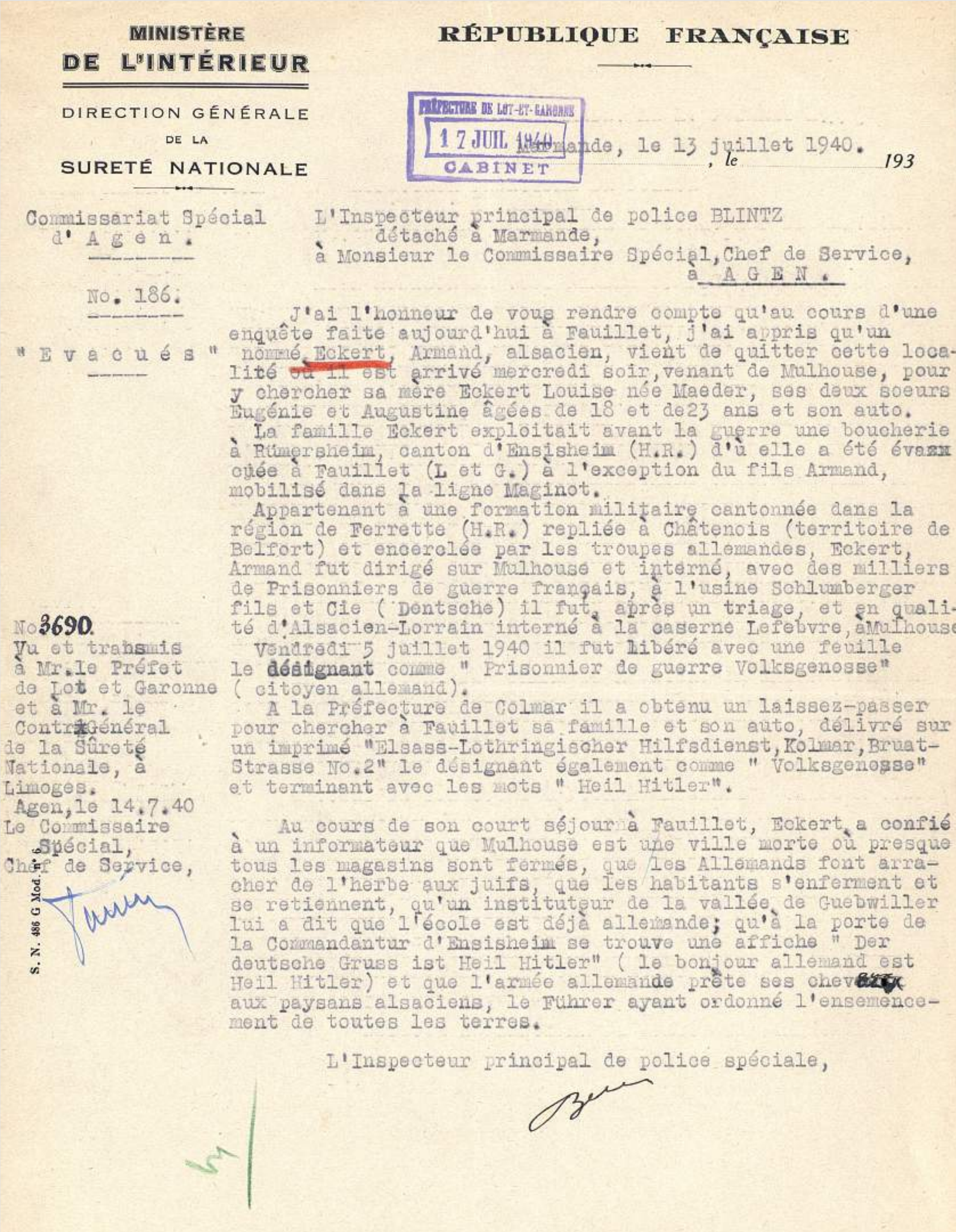


Pétition d’un groupe d’évacués de Huningue adressée au journal La Dépêche du Midi pour expliquer qu’ils veulent rester à Duras, 30 septembre 1939.
Arch. dép. de Lot-et-Garonne, E dépôt Duras 5 H 8

09 - Le retour et l’après-guerre

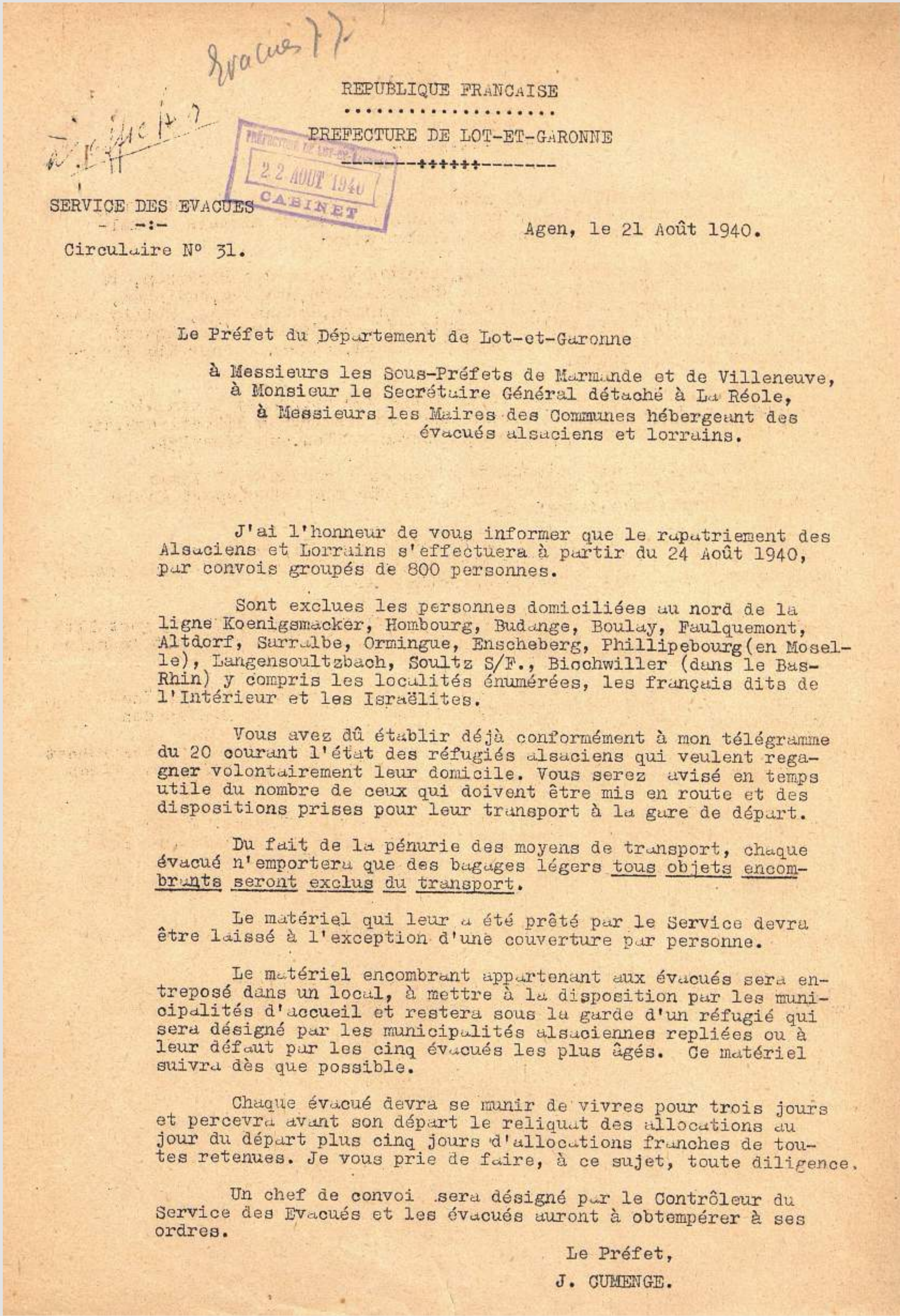
Le 17 juin 1940, les Allemands entraient dans Colmar et le cabinet Reynaud démissionnait. Quelques jours plus tard, sous la houlette du nouveau chef d’État, le maréchal Pétain, la France signait l’armistice avec l’Allemagne dans la forêt de Compiègne. L’article 16 de la convention d’armistice réglait les modalités du rapatriement des évacués vers l’Alsace et la Lorraine. Le gouvernement français s’engageait à assurer le retour des réfugiés sous le contrôle des Allemands. Les premiers rapatriements eurent lieu à la mi-juillet 1940 puis s’amplifièrent au mois d’août. La plupart des Haut-Rhinois qui se trouvaient en Lot-et-Garonne regagna l’Alsace au cours du mois de septembre. Ne restèrent dans le Sud-Ouest que des fonctionnaires, d’autres désireux de faire souche et ceux que l’administration allemande jugeait indésirables en Alsace. Comme pour l’aller, les retours s’effectuèrent

dans des wagons à bestiaux. Les sentiments des rapatriés étaient mêlés : joie de regagner le pays, tristesse de quitter les amis lot-et-garonnais, inquiétude devant l’avenir. Au choc brutal du passage sous administration allemande, puisque, de fait, l’Alsace se trouvait de nouveau annexée à l’Allemagne, s’ajouta la douleur de retrouver des maisons pillées, des champs en friches traversés de barbelés parfois minés ou détruits par les obus. L’Alsace passa sous l’administration du Gauleiter de Bade qui entreprit la germanisation de la région. Le préfet du Haut-Rhin, Jean Agard, fut placé en résidence surveillée près de Colmar avant d’être expulsé d’Alsace. Les Haut-Rhinois tentèrent de reprendre une vie quasi normale sous le joug allemand qui allait durer encore plus de quatre années.



Rapport de police de l’inspecteur Blintz sur un nommé Eckert venu chercher sa famille évacuée à Fauillet. Marmande, 13 juillet 1940.
Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1 W 270

Au cours de son séjour à Fauillet il a confié que «Mulhouse est une ville morte où presque tous les magasins sont fermés...».



Circulaire du préfet de Lot-et-Garonne informant les maires des modalités de rapatriement des évacués alsaciens et lorrains. Agén, 21 août 1940.
Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1 M 750

10 - Le retour et l'après-guerre

En 1950, une importante délégation du Haut-Rhin, conduite par le président du conseil général, se rendit en Lot-et-Garonne pour remettre au département une réplique du tableau « L'Alsace et la Lorraine rendues à la France » qui orne encore aujourd'hui le hall d'accueil du conseil départemental de Lot-et-Garonne. Une invitation fut lancée aux Lot-et-garonnais de se rendre à Colmar pour le 14 juillet 1951. Au cours de ce voyage, M. Valmy Monchany, alors directeur départemental de la Jeunesse et des sports de Lot-et-Garonne, lança l'idée d'un échange annuel d'enfants pour perpétuer ce précieux souvenir de l'accueil et des liens créés. À partir de 1952 et pendant de nombreuses années, ces échanges

ont eu lieu chaque été, organisés par la direction départementale de la Jeunesse et des sports de Lot-et-Garonne et le service social de la préfecture de Colmar. Par la suite, de nombreuses municipalités des deux départements ont institué des jumelages. Pour les 50 ans de l'exode, une exposition fut présentée en Lot-et-Garonne et Haut-Rhin. En 2010, lors de la réception des élus alsaciens, une soirée placée sous le signe de la mémoire permit une lecture d'archives à partir d'une exposition de documents originaux ainsi que la présentation de témoignages et d'un hors-série de la revue *Ancrage* consacré à l'accueil des Alsaciens dans le département.



Élèves de Cancon à Algolsheim en mars 2007. Photographie Patrick Bergounioux.



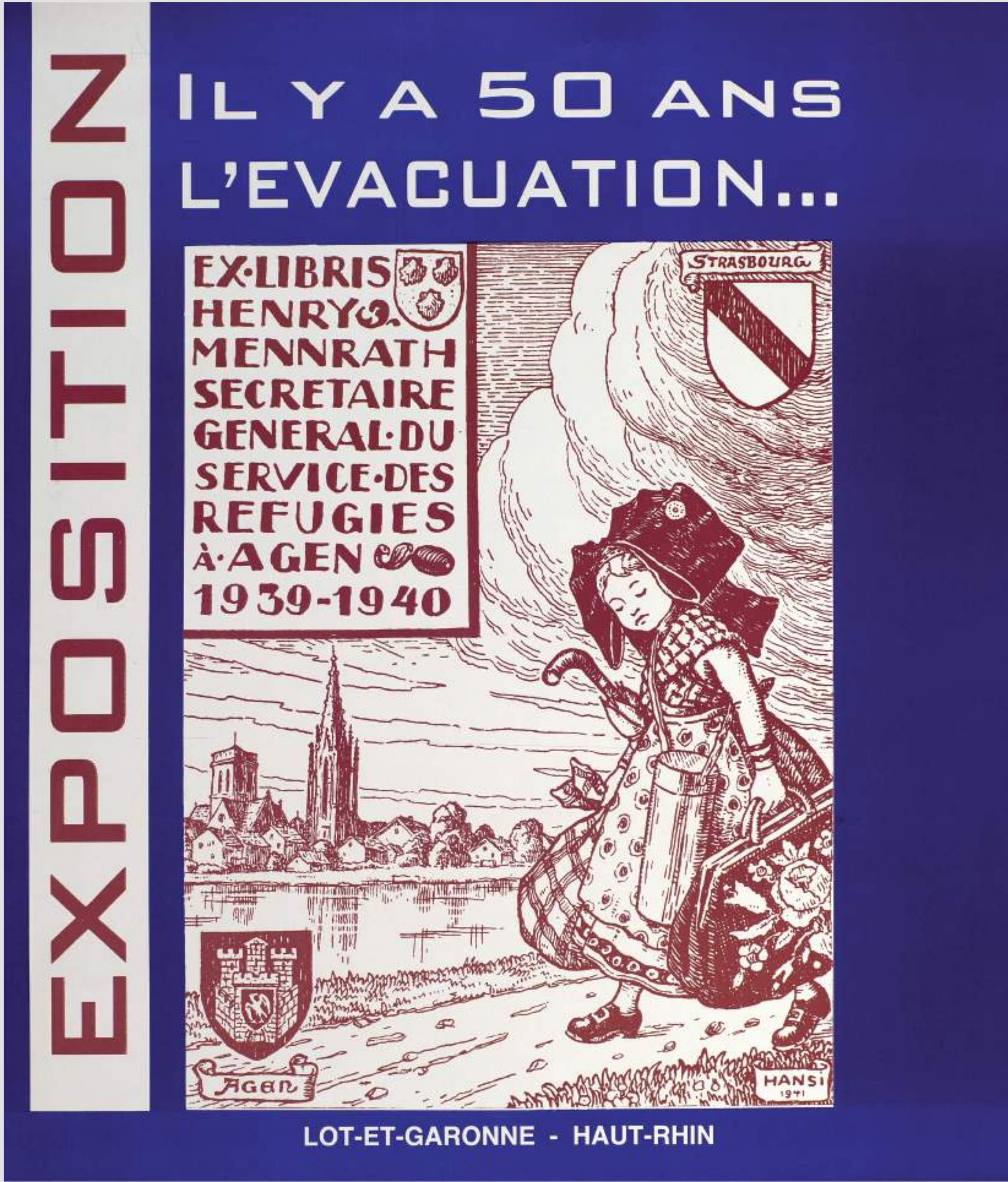
Article évoquant l'accueil d'enfants du Haut-Rhin en Lot-et-Garonne, *La Dépêche du Midi*, 10 juillet 1980. Arch. Dép. de Lot-et-Garonne, 207 JX 620



Rue Maurice Jacob à Agen. Photographie



Réception des élus haut-rhinois en juillet 2010, visite de l'exposition aux Archives départementales. Photographies



Catalogue de l'exposition « Il y a 50 ans...l'exode », juillet 1990. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1 PI-22 Fi 404